

**DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR
COMMUNE DE VILLEDIEU**

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE VILLEDIEU

**ARRETE
Portant réglementation temporaire de la circulation
RD n° 116
COMMUNE DE VILLEDIEU
Hors agglomération**

**Le Président du Conseil Départemental,
Le Maire de Villedieu,**

- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** le Code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1,
- **Vu** le règlement de la Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- **Vu** l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I8ème partie – Signalisation temporaire, modifié,
- **Vu** l'arrêté n° 25-1994 du 1^{er} Juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental aux Directeurs et Chefs de services Départementaux,
- **Considérant** que pour permettre le bon déroulement de la Fête du Four de Ribeyrevieille sur la route départementale RD 116 sur la commune de Villedieu et pour assurer la sécurité des participants, des riverains et des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la RD 116 du samedi 6 septembre 2025 à 7h00 jusqu'au dimanche 7 septembre 2025 à 17h00
- Sur proposition du Chef d'Agence et de Madame le Maire de VILLEDIEU

**DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR
COMMUNE DE VILLEDIEU**

ARRETENT

Article 1 : le samedi 6 septembre 2025 de 7h00 au dimanche 7 septembre 2025 17h00, la circulation sur la RD 116 sera réglementée comme suit :

- La circulation sur la route départementale n° 116 sera interdite à la circulation entre la RD 890 et la RD 921 dans Ribeyrevieille et déviée dans les deux sens par :
 - La Rue des Lavois (en sens unique durant toute la journée du samedi 6 septembre jusqu'à 2h00 du matin le dimanche 7 septembre 2025) pour les véhicules venant de la RD 921 et se dirigeant vers Bouzentès ou la RD 890 ou la RD 116.
 - Par la RD 890 de Ribeyrevieille à la RD 921 via Bouzentès, Montlong et le Camp de la Touète, pour les véhicules venant de la RD 116, ou de Bouzentès et se dirigeant vers la RD 921.

Article 2 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par les soins de la commune de Villedieu et de l'association organisatrice

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Cantal
- Mme le Maire de VILLEDIEU

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal

Villedieu, le 22 août 2025
Le Maire de VILLEDIEU



Yolande CHASSANG

Aurillac, le 03 SEP. 2025

Pour le Président du Conseil départemental du Cantal,
Et par délégation
Le Directeur des Mobilités

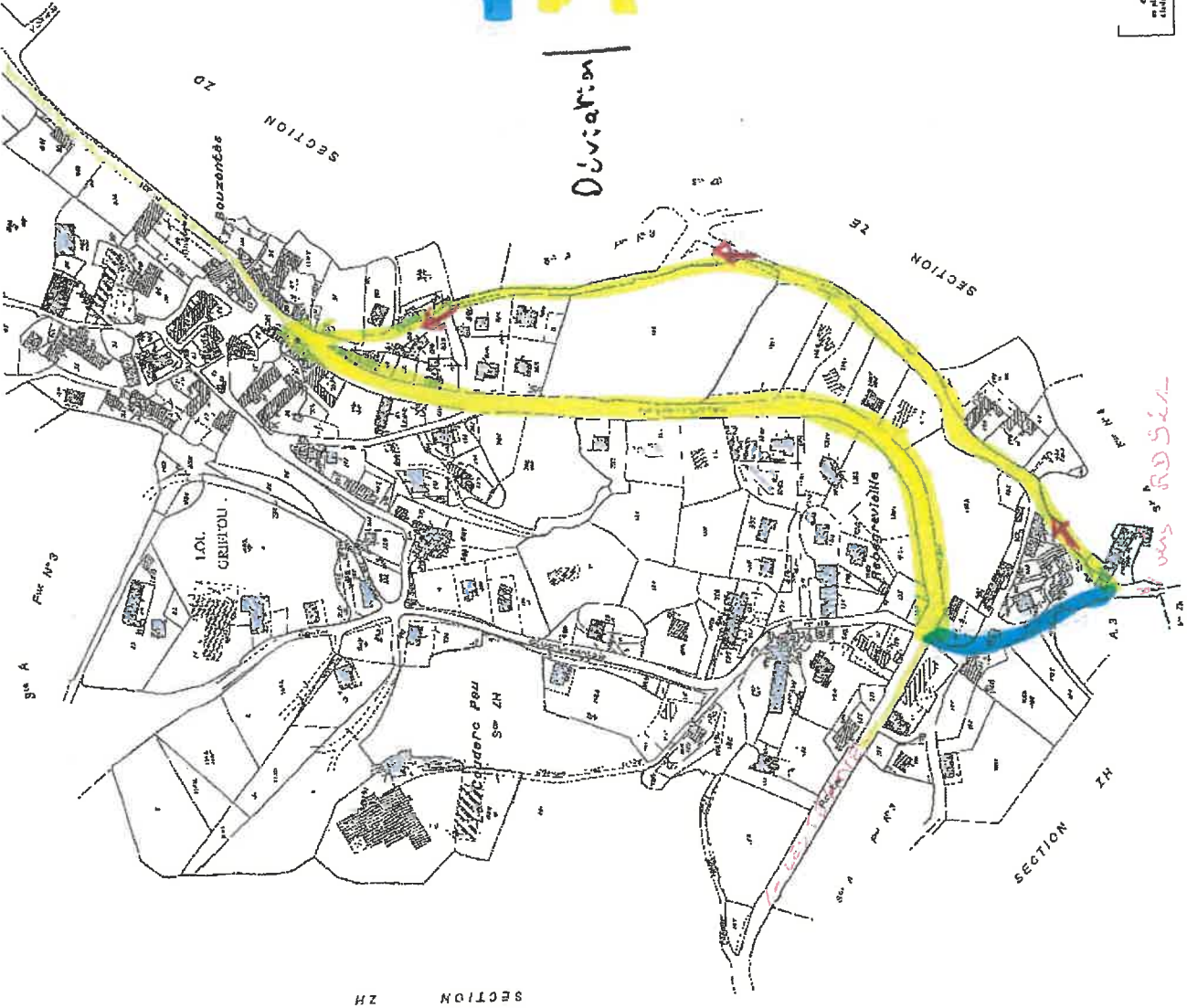


Philippe FABREGUE



RD 116 interdix à la circulation

Itinéraire de divagation



RD 116 fermée
Rue des Lavoirs en sous usage
sans de circulation
RD 850

Déviation

VILLEDIEU
(CANTAL)
SECTION A
FEUILLE N°1

Feuille dressée en 1872, révisée pour 1934
Echelle de 1:17320
A. 32005 (C) 1900

Service
CHIFFRE LITTÉRAIRE
et des plans et documents
de la commune

COMMUNE DE VILLEDIEU
Copie de Plan

0 10m Echelle 1:10500
Planche A1 - Origine: DG- 2015